

Conditions générales de vente

Clause n°1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise Tevica et de son client dans le cadre de la vente de meubles de télévision home cinéma avec enceintes acoustiques intégrées.

Toute prestation accomplie par l'entreprise Tevica implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n°2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont communiqués en euros et calculés toutes taxes comprises. Ils seront majorés du prix du transport qui est à la charge du client. Ce prix du transport dépend du lieu de la livraison. Il sera communiqué au client avant la prise de commande.

L'entreprise Tevica s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n°3 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque soit par virement bancaire.

Le montant total de la prestation devra être acquitté au moment de prise de commande. En cas de non disponibilité des marchandises et de fabrication sur demande, 50% du montant sera exigé pour lancer les fabrications. Les 50% restant seront acquittés par le client avant l'expédition.

Clause n°4 : Délai de livraison

Le délai de livraison sera indiqué au client avant la prise de commande. Il n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Clause n°5 : Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise au client à l'adresse de l'entreprise Tevica soit par transporteur au lieu indiqué par le client lors de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

Clause n°6 : Réserve de propriété

L'entreprise Tevica conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du montant de la marchandise.

Clause n°7 : La garantie

La garantie est assurée par l'entreprise Tevica pour une durée de 1 an à compter de la date d'expédition. Elle couvre les frais de remplacement de toute pièce défectueuse ou reconnue comme telle. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient prolonger la durée de celle-ci. L'usure, l'absence d'entretien, les chocs, les mauvaises conditions d'utilisations, les erreurs de branchement électrique sont exclus de la garantie. De même que l'entreprise Tevica n'est en aucun cas responsable des conséquences qui pourraient en découler.

L'entreprise Tevica n'est en aucun cas responsable des dommages que pourrait subir la marchandise lors du transport.

Les photos et les textes du site Internet sont non contractuels et sont susceptibles d'évoluer.

Clause n°8 : Force majeure

La responsabilité de l'entreprise Tevica ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n°9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Grenoble.

Entreprise Tevica

N° SIRET : 53887297900025

Représentant légal : Michel Vuillermet